

« *Vive Plœuc-sur-Lié!* »

Avec Thibaut Guignard & Marie-Pierre Rault

Redécoupage cantonal : Pour que Plœuc-sur-Lié reste chef-lieu de canton.

Rappel des faits.

Le 20 février dernier, le Gouvernement a publié les décrets relatifs au nouveau découpage des cantons en Côtes d'Armor. Ces décrets confirment le nouveau découpage de notre canton et **désigne la commune de Plaintel comme « bureau centralisateur »**. **En d'autres termes dans l'article L3113-1 de la loi de mai 2013 : « chef-lieu de canton »**. Tout ceci sans aucune consultation des communes concernées et de la population !

Les conséquences.

Une incertitude sur l'avenir des services publics. Bien sûr, le collège, la Gendarmerie et la trésorerie ne vont pas déménager dans l'immédiat. **Mais que se passera-t-il dans quelques années ?**

Une perte de moyens financiers.

Les communes rurales chefs-lieux de canton bénéficiaient jusqu'à présent d'une majoration de la Dotation de Solidarité Rurale (Dotation de l'Etat aux communes). **Pour Plœuc-sur-Lié, cela représente 145 000 € par an.** Comment cela va-t-il être compensé ?

Notre position.

Le maintien de Plœuc-sur-Lié comme chef-lieu de canton permettrait :

- **De garder un équilibre entre Plœuc et Plaintel** pour un meilleur aménagement du territoire.
- **De renforcer la centralité de Plœuc** dans un canton qui va désormais du Bodéo à Trédaniel.

Nos moyens d'action.

Tout citoyen dispose de deux mois pour faire un recours devant le Conseil d'Etat. Des milliers de recours affluent de toute la France et notamment des **55 départements s'étant prononcés contre le redécoupage.**

Nous ne pouvons pas accepter que Plœuc-sur-Lié perde le titre de chef-lieu de canton au profit de Plaintel. Déjà, en septembre 2013, seuls Marie-Thérèse Lemarchand et Thibaut Guignard s'étaient exprimés contre le projet de redécoupage.

Ne restons pas sans rien faire :

Accepter la perte du chef-lieu de canton, c'est accepter le déclin de notre commune.

L'équipe « *Vive Plœuc-sur-Lié!* » a préparé un recours devant le Conseil d'Etat. Nous vous proposons de le signer avec nous pour lui donner plus de poids. Ce recours, associé aux nombreux autres partout en France, doit faire comprendre au Conseil d'Etat que les territoires ruraux ne veulent pas de ce nouveau redécoupage.

Signez la pétition !

Samedi 8 mars 2014 de 8h à 13h, sous le porche de la salle des fêtes.

Par Internet : <http://www.petitions24.net/22150>

Ou par courrier en renvoyant ce document avec vos prénoms, noms et signatures au verso
avant le lundi 10 mars à : *Thibaut Guignard, Le Moulin Neuf 22150 Plœuc-sur-Lié.*